

Le 25 février 2020

Ecole inclusive : des élèves déficients visuels sacrifiés dans l'Isère

L'école inclusive reste la priorité absolue, réaffirme le président de la République Emmanuel Macron lors de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue il y a quelques jours, le 11 février 2020. De fait, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire augmente chaque année. Mais l'inscription seule ne suffit pas pour un élève aux besoins spécifiques. Dans le département de l'Isère, ils sont une trentaine d'élèves déficients visuels privés de leur enseignement de braille.

Les enfants non-voyants ou malvoyants suivent pour la plupart une scolarité dans leur établissement de proximité. L'accompagnement de ces élèves mobilise des compétences pédagogiques très spécifiques qu'il est nécessaire de déployer au plus tôt, dans une perspective d'autonomisation de ces jeunes. L'apprentissage du braille par exemple nécessite une prise en charge intensive pour assurer une maîtrise des notions et des outils techniques indispensables à la poursuite de leur scolarité (lecture, outils numériques, représentation dans l'espace, dessins en relief...). **Ce soutien pédagogique doit être assuré par des enseignants spécialisés de l'Education Nationale mis à disposition dans des services médicaux-sociaux de proximité.**

Sauf que dans l'académie de Grenoble, le manque en enseignants spécialisés dans le suivi de jeunes élèves déficients visuels est un marronnier. L'ANPEA avait alerté en 2017 Madame Viviane Henry, inspectrice d'académie, sur le préjudice causé aux élèves déficients visuels scolarisés sur son territoire faute d'un nombre suffisant d'enseignants*. **Cette première alerte est restée sans réponse.**

En 2019, la situation s'aggrave : cette même inspectrice valide en cours d'année le départ du seul enseignant spécialisé intervenant au primaire et secondaire. Depuis, plus rien. **Le poste est resté vacant, malgré l'inquiétude des parents, des professionnels, des élèves eux-mêmes.** Nous n'avons toujours aucune réponse à notre deuxième courrier envoyé en novembre 2019.

Pour la Fédération des Aveugles de France cette situation est inacceptable et son Président, Vincent Michel va sans tarder saisir la Ministre Sophie Cluzel de cette affaire capitale à ses yeux.

Pour des élèves déficients visuels, l'absence d'un accompagnement par un enseignant spécialisé est gravement pénalisant : c'est comme aller à l'école sans stylo ni cahier ! **Combien d'enfants dans ce département faut-il encore sacrifier pour que des mesures soient prises et que leur droit à une scolarité de qualité soit respecté ?**

*Selon le référentiel de qualité élaboré et édité en 2016 par la Fédération des Aveugles de France, il devrait y avoir en Isère au moins 4 enseignants spécialisés : http://www.aveuglesdefrance.org/sites/default/files/2016-10/R%C3%A9f%C3%A9rentiels_qualit%C3%A9.pdf

L'association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA), reconnue d'utilité publique, rassemble depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés.

L'ANPEA c'est d'abord des parents militants et adhérents qui informent les familles, les accompagnent, les représentent et sensibilisent les publics partout en France à la déficience visuelle. C'est donc la voix des familles auprès des pouvoirs publics, des gestionnaires de dispositifs médico-sociaux et des professionnels. L'association porte des projets et des plaidoyers sur l'éducation précoce et la scolarisation pour tous, les vacances et les loisirs, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle... et mène des actions qui promeuvent le respect des droits civiques et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap sur tous les aspects de la vie quotidienne et la construction d'une société inclusive (l'accessibilité, l'édition adaptée, la vie affective et sexuelle ou encore l'évolution de l'organisation administrative, sanitaire et médico-sociale et le développement des bonnes pratiques professionnelles). L'ANPEA c'est un réseau d'échanges, de partage et de solidarité des familles autour des enfants déficients visuels.

Contacts :

Julie Bellenger - jbelleger@anpea.gapas.org - 06 09 72 29 98

Carine Billard, déléguée territoriale de l'ANPEA en Isère - carine.billard@orange.fr - 06 88 73 95 16

Les témoignages de familles concernées sont envisageables.